

attribuée à un chanoine de l'Eglise métropolitaine, qui en était seigneur mansionnaire et nommait le capitaine châtelain, chargé de la garde du château et du soin de rendre la justice.

De nos jours, l'histoire de Couzon ne se borne pas au récit de quelques affaires municipales, ne pouvant guère intéresser que ses habitants. Elle nous montre aussi comment une commune moderne vit et prospère, quand elle confie ses destinées à des administrateurs intelligents et zélés. Grâce à leur sage direction, grâce aussi aux bienfaits de généreux habitants, Couzon a pu devancer bien d'autres localités plus importantes dans la voie du progrès. Dès l'année 1823, il possède une Société de secours mutuels, et son école primaire est ouverte gratuitement à tous les enfants, déjà en 1843.

Cette commune possède aussi un hospice de vieillards et un asile connu sous le nom d'asile de Saint-Léonard, dans lequel sont accueillis les condamnés libérés, qui viennent se préparer par le travail et un enseignement moral à rentrer honorablement dans la société. Enfin, l'église de Couzon, construite, de nos jours, sur les dessins de M. Bossan, est un monument remarquable, qu'admirent tous les visiteurs.

Ce village n'était donc point indigne de la notice que vient de lui consacrer M. Fayard. Cette notice a exigé de son auteur d'immenses recherches, qui eussent rebuté, sans aucun doute, un érudit moins épris de son sujet. En effet, tous les titres conservés dans l'ancien château de Couzon, furent livrés aux flammes pendant la Révolution, et M. Fayard n'a pu reconstituer ses annales qu'à l'aide des documents empruntés aux archives des comtes de Saint-Jean.

Le mérite de l'auteur est d'autant plus louable que l'histoire d'une localité, placée sous la dépendance d'un chapitre